



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 24

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

**ZAC "Marc Seguin" - Ilot "Bénigne Joly" - Déclassement du domaine public -
Engagement des formalités administratives préalables**

Par délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2023, la Ville de Dijon a décidé la cession future au profit de Grand Dijon Habitat (GDH) des emprises concernées par le site de projet n°6 inscrit au PLUi-HD, destiné à une opération d'habitat s'inscrivant dans la poursuite de la dynamique de changement du quartier des Grésilles.

Il est précisé que ces emprises sont situées dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) "Marc Seguin", dont la Ville de Dijon a concédé la réalisation à Grand Dijon Habitat.

Ces terrains intègrent notamment des emprises correspondant à d'anciennes voiries qui ne sont plus utilisées pour la circulation routière, actuellement à usage de parking et appartenant à Dijon métropole à la suite du procès-verbal de transfert en pleine propriété des voiries communales du 14 mars 2023 établi entre la Ville de Dijon et la Métropole.

En conséquence, aux termes de la délibération précitée, la Ville de Dijon a sollicité de Dijon métropole, compétente en matière de voirie, la mise en œuvre de la procédure de désaffectation et de déclassement des emprises correspondant aux anciennes voies de desserte, d'une superficie de l'ordre de 1 990 m².

Ces emprises, à l'issue de la procédure de déclassement, seront ensuite cédées à titre gratuit à la Ville de Dijon, dans le cadre de la réalisation de la ZAC "Marc Seguin".

Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public métropolitain des anciennes voies de desserte de la précédente halle des Grésilles, actuellement à usage de parking, telles que matérialisées sur le plan annexé.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'engager** les formalités administratives préalables à la désaffectation et au déclassement du domaine public métropolitain des anciennes voies de desserte de la précédente halle des Grésilles, actuellement à usage de parking, telles que matérialisées sur le plan annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN